



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

1540

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Agriculture / Hydromorphologie / Zones protégées / Activités récréatives

Sous-thème(s) : Apport nutriments / Erosion / Gestion et entretien des cours d'eau / Baignade

Maintenir, gérer et restaurer les ripisylves indigènes

1. Libellé de la mesure

ACTION : Maintenir, gérer voire restaurer si nécessaire, les ripisylves composées d'essences indigènes.

2. Explicatif du libellé

Les ripisylves indigènes ou forêts ripicoles sont définies comme des boisements alluviaux occupant le lit majeur des cours d'eau et installés sur des alluvions récentes ; ces boisements sont soumis à des crues périodiques régulières (en général, au moins une fois l'an). Les ripisylves indigènes se présentent dans des stations variées et sous des structures très diverses, allant du simple cordon rivulaire composé d'une seule strate arborescente ou arbustive jusqu'à la forêt véritable occupant une dépression du lit majeur et régulièrement atteinte par les crues.

La composition des ripisylves indigènes varie suivant leur âge ou leur stade de développement. Une ripisylve à maturité, en bon état de conservation, est généralement multistrate et comprend des essences telles que le frêne, l'aulne glutineux, l'érable sycomore, le peuplier noir, le peuplier tremble, le saule blanc, le saule fragile, le prunellier, le bouleau pubescent, le houblon, les ronces... Les galeries d'osiers (saules buissonnants) présentes au bord des cours d'eau ou sur les bancs de gravier relèvent aussi de cet habitat. A maturité, des essences comme le chêne se mêlent aux essences de bois tendre et contribuent encore à la diversité. Les ripisylves indigènes peuvent être des habitats d'Intérêt communautaire (91F0) mais ce sont surtout des habitats d'Intérêt communautaire prioritaires (91E0) et, à ce titre, sont protégées dans et en dehors des sites Natura 2000 sous toutes leurs formes. Les ripisylves sont caractérisées généralement par une forte dynamique de la végétation, une grande diversité biologique et une forte productivité.

En Région wallonne, un inventaire mené par les Facultés des Sciences agronomiques de Gembloux (Unité de Gestion des Ressources forestières et des Milieux naturels) montre que les ripisylves indigènes se manifestent le plus souvent sous la forme d'un simple cordon rivulaire unistrate voire dans certains cas, sous forme d'arbres épars (voir aussi point 2). Quant à la composition de nos ripisylves wallonnes, l'étude montre que l'ensemble des essences ripicoles les plus fréquentes (sur la berge et jusqu'à 2 m à partir de la crête de berge) relève du cortège classique des forêts alluviales et des chênaies-charmaies. Ces essences sont, par ordre décroissant de fréquence (sur les sites d'échantillonnage prospectés) : l'aulne glutineux, suivi par le frêne, l'érable sycomore, les saules, le noisetier, le chêne pédonculé, le charme,... ; il est important de souligner la diversité d'essences rencontrée (46 pour la strate arborée et 72 pour la strate arbustive). Cette diversité joue un rôle important dans les écosystèmes. Selon ce même inventaire, les essences non indigènes (épicéa, cultivars de peupliers, etc.) occuperaient 15% du linéaire des cours d'eau wallons.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

Le but de la mesure est d'assurer la protection des ripisylves indigènes existantes conformément à la Directive Faune-Flore-Habitats (92/42), de les gérer conformément aux recommandations et législations existantes (et manuels de guidance) et de favoriser leur restauration là où cela s'avère nécessaire.

Les forêts riveraines jouent un rôle important pour la biodiversité mais interviennent aussi dans la lutte contre l'érosion, le colmatage des fonds et ont un rôle épurateur.

- **Biodiversité**

Les ripisylves indigènes jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de l'écosystème aquatique. Elles servent de corridors écologiques mais aussi assurent les échanges trophiques entre le milieu terrestre et aquatique. La richesse en essences indigènes de nos ripisylves wallonnes est particulièrement attractive pour la faune et la flore. En particulier, la fréquence des arbustes buissonnants à fruits charnus (prunellier, aubépine, sorbier, viorne, sureau, ...) confère aux cordons une capacité d'accueil considérable pour l'avifaune et une potentialité d'habitat pour la loutre d'Europe. Quelques exemples supplémentaires : les branches plongeantes des saulaies arbustives fournissent à l'avifaune aquatique des supports d'ancrage excellents pour l'établissement des nids "flottants" ; les racines d'aulnes glutineux procurent aux poissons (Cyprinidés...) des supports de ponte... Certains insectes menacés, comme le capricorne musqué, sont étroitement dépendants pour leur survie de la présence de vieux saules...

- **Lutte contre l'érosion**

Les ripisylves indigènes régulent *de facto* les apports du bassin versant en favorisant l'infiltration des eaux aux dépens de leur ruissellement. Elles stabilisent les berges et luttent contre l'érosion des terres agricoles en retenant les particules. A ce titre, elles préviennent largement le colmatage des fonds préjudiciable à la faune aquatique (frayères, faune benthique...).

- **Rôle épurateur**

Il existe des échanges permanents entre la rivière et sa nappe d'accompagnement (nappe alluviale). La zone d'échange contient une faune adaptée (microorganismes, invertébrés) qui participe à l'auto-épuration de l'eau. Les racines des arbres captent les éléments nutritifs présents dans la nappe phréatique, favorisant ainsi son épuration (piégeage des nitrates et phosphates provenant de l'agriculture).

Il est très important de noter que la ripisylve indigène n'est pas naturellement présente partout. L'alternance milieux ouverts, milieux fermés est indispensable. Ces milieux ouverts constituent d'ailleurs généralement d'autres habitats d'intérêt communautaire comme les

mégaphorbiaies (6430) et les prairies maigres de fauche (6510, 6520). Vouloir établir des ripisylves à tout prix serait préjudiciable à ces habitats. Une juste balance entre habitats ouverts et fermés doit être établie ; laisser les berges évoluer de la manière la plus naturelle possible semble dès lors la meilleure solution (voir fiche B. de Le Court).